

Cahors, le 24 juin 2019,

Communiqué de presse

Vigilance orange canicule sur le département du Lot

Sur recommandation de Météo France, Jérôme Filippini, Préfet du Lot, a placé le département **en vigilance orange canicule dès lundi 24 juin 2019 à 16h**.

Pour le département, un épisode de canicule se définit dès lors que les températures maximales, dans la journée, dépassent 33°C et que la température ne descend pas au-dessous de 20°C la nuit, pendant trois jours consécutifs ou plus. Le principal pic de chaleur de cet épisode caniculaire devrait être atteint jeudi dans la journée, selon les prévisions de Météo France.

Dans le cadre du plan canicule, des mesures de prévention et d'organisation seront prises par les établissements hospitaliers, les EHPAD, les établissements sanitaires et sociaux du département, ainsi que par les services de l'éducation nationale pour les établissements scolaires, et les services de la DIRECCTE pour tout ce qui concerne les mesures du droit du travail applicables pour la protection des salariés les plus exposés à la chaleur (en particulier dans le secteur du BTP), en lien avec les chambres consulaires, les fédérations professionnelles et les organisations syndicales. Les maires, enfin, ont été alertés dès le déclenchement du plan pour qu'avec leurs CCAS ils se mettent en mesure de porter aide et assistance aux personnes vulnérables et isolées de leur commune qui se sont signalées auprès des services municipaux.

Outre ce volet opérationnel, le plan canicule comprend des conseils de prévention et de comportement face aux fortes chaleurs, et un appel à la vigilance et à la solidarité de tous vis à vis des publics les plus fragiles et les plus exposés.

- **Avant et pendant la période de canicule**, les **personnes âgées, isolées ou handicapées** peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide durant cette vague de fortes chaleurs.

- En cas de **problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses par exemple), il est conseillé de solliciter l'avis de son médecin.

- **Pendant la période de canicule, quelques gestes simples à adopter :**

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- Éviter les efforts physiques
- Maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide
- Consulter régulièrement le site de Météo-France pour s'informer
<http://vigilance.meteofrance.com/index.html>

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

pref-communication@lot.gouv.fr – 05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Un numéro vert a été mis en place au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France du lundi au samedi, de 9h à 19h), afin d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier pour les personnes fragiles.

Afin d'informer et sensibiliser la population sur les risques des épisodes de forte chaleur, les services de l'État dans le Lot diffusent régulièrement les bons gestes à adopter, à destination du grand public, sur le site internet des services de l'État : <http://www.lot.gouv.fr/en-cas-d-episode-de-forte-chaleur-a11694.html>, ou bien sur la page Facebook et le compte Twitter **Préfet du Lot**.

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

pref-communication@lot.gouv.fr – 05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16